

| Commission permanente du 12 décembre 2011 |

## Le Département soutient les CCAS de Dieppe et de Rouen pour l'organisation d'un réveillon solidaire le 24 décembre 2011



**421 490 € dédiés en 2011 à la lutte contre les discriminations.** Le Département de Seine-Maritime a inscrit 421.490€ au budget 2011 pour financer les actions en faveur de la lutte contre les discriminations. L'organisation d'une soirée de réveillon le 24 décembre 2011 en direction de personnes défavorisées ou en grande difficulté (familles monoparentales, nombreuses, personnes âgées, handicapées et/ou isolées) à Rouen et à Dieppe s'inscrit tout naturellement dans ce thème.

**25.000€ pour l'organisation d'un réveillon solidaire à Rouen et à Dieppe.** C'est pourquoi, Didier Marie, Président du Département de Seine-Maritime, au cours de la commission permanente du 12 décembre 2011, a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- **10.000€ au Centre Communal d'Action Sociale de Rouen** pour l'organisation d'un réveillon pour les personnes en grande précarité du territoire rouennais en partenariat avec neuf associations caritatives (l'Autobus-le Samu Social, l'AREJ, l'EPHETA, le SHMA, le Secours Populaire Français, les Repas Chauds Saint Marc, les Restos du Cœur, la Croix Rouge, l'Entraide de l'Eglise Réformée de Rouen),
- **15 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Dieppe** pour l'organisation d'un « Noël Solidaire Dieppois », le 24 décembre à partir de 20 h, pour l'ensemble des bénéficiaires du Secours Populaire Dieppois.



### CONTACT PRESSE

Attachée de presse : Camille Delamare | 06 74 35 26 07 | [camille.delamare@cg76.fr](mailto:camille.delamare@cg76.fr)  
Directeur de la Communication : Vincent Lalire | [vincent.lalire@cg76.fr](mailto:vincent.lalire@cg76.fr)  
[www.seinemaritime.net](http://www.seinemaritime.net)